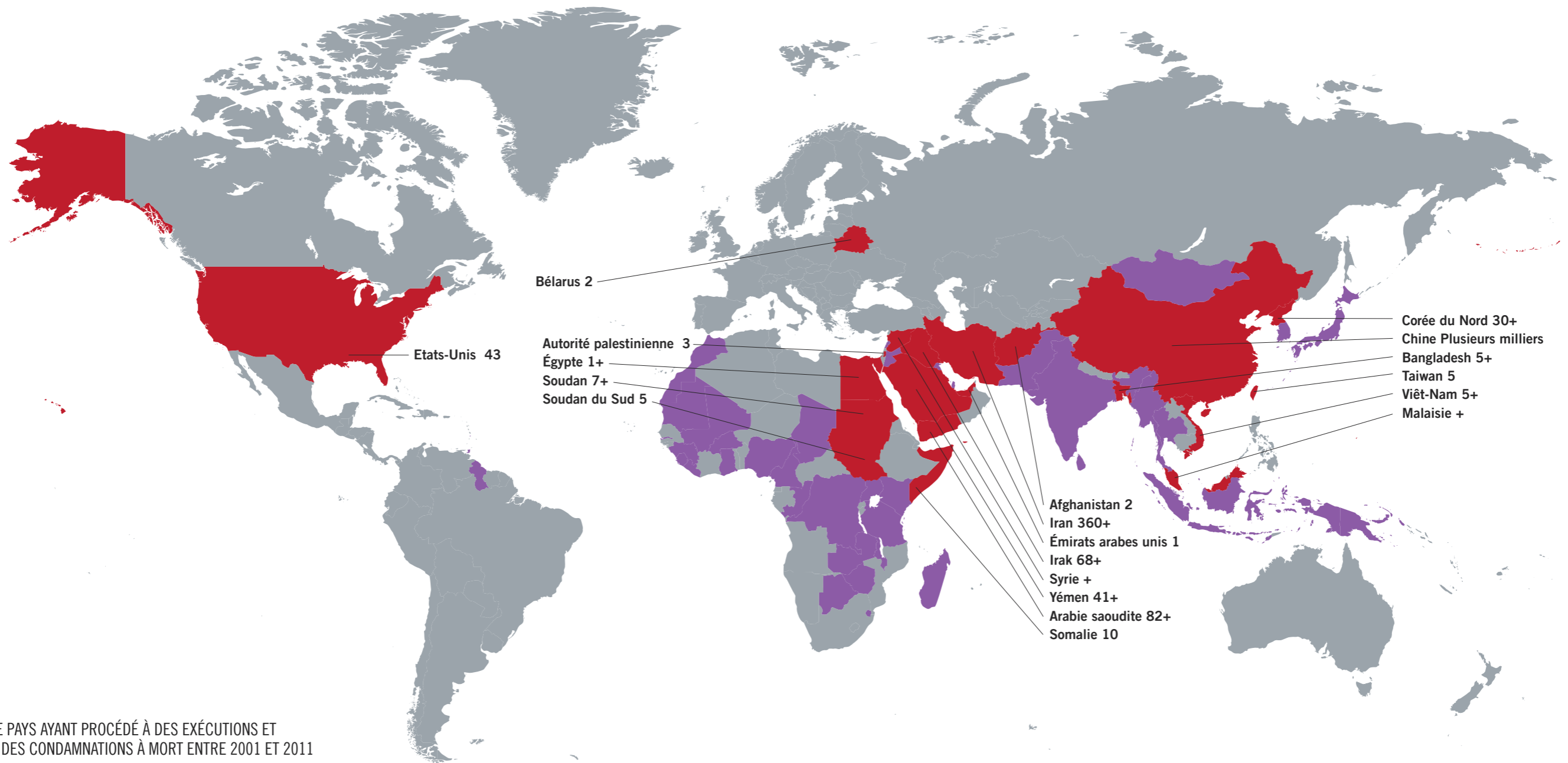
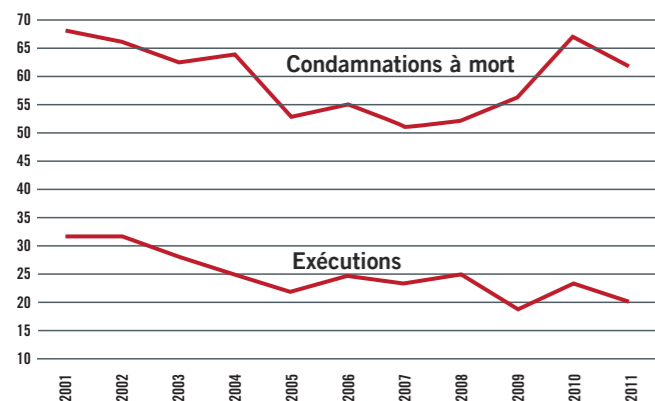


CONDAMNATIONS À MORT ET EXÉCUTIONS EN 2011

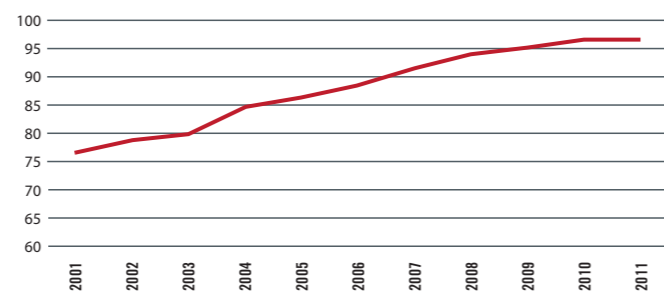
FAITS ET CHIFFRES



NOMBRE DE PAYS AYANT PROCÉDÉ À DES EXÉCUTIONS ET PRONONCÉ DES CONDAMNATIONS À MORT ENTRE 2001 ET 2011



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PAYS AYANT ABOLI LA PEINE DE MORT POUR TOUS LES CRIMES ENTRE 2001 ET 2011



■ Pays ayant procédé à des exécutions et prononcé des condamnations à mort (le chiffre indiqué correspond au nombre d'exécutions)

■ Pays ayant uniquement prononcé des condamnations à mort

Le signe « + » indique que l'estimation d'Amnistie internationale est un chiffre minimum. Le signe « + » non précédé d'un chiffre signifie que des exécutions (au moins deux) ont eu lieu dans le pays cité, mais qu'il n'a pas été possible de réaliser une estimation plus précise.

Cette carte donne l'emplacement indicatif des frontières et des États ou territoires. Elle ne doit pas être considérée comme le point de vue d'Amnistie internationale sur les zones faisant l'objet d'un litige.